



# AVIS

Dans sa séance ordinaire du 24 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

- 1. Délibération administrative 088-2022 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 426'666.— TTC, dont CHF 20'300.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à l'étude d'un plan d'actions cyclables, à l'étude de l'amélioration du stationnement cycles autour des grands générateurs de déplacements et à l'étude d'un contresens cyclable à l'avenue Cardinal-Mermillod, entre la place de l'Octroi et la rue de la Filature.**

Le Conseil municipal, à la majorité par 20 oui, 7 non et 1 abstention, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'études de CHF 426'666.— TTC, dont CHF 20'300.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à l'étude d'un plan d'actions, à l'étude de l'amélioration du stationnement cycles autour des grands générateurs de déplacements et à l'étude d'un contresens cyclable à l'avenue Cardinal-Mermillod, entre la place de l'Octroi et la rue de la Filature.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'études sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'études sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 61.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Le délai pour demander un référendum expire le 23 janvier 2023.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Raffaele Fraomene

Date d'affichage : le 2 décembre 2022/jdt